



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

véhicules électriques

Question écrite n° 18527

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre du redressement productif sur la technologie des bornes de recharge des véhicules électriques et leur standardisation. Alors que la France a fait du développement des véhicules électriques un axe fort de sa stratégie industrielle dans le domaine automobile et qu'un vaste écosystème industriel est en train d'émerger, la question de la standardisation de points de charge est cruciale. L'annexe III de la proposition COM(2013)18-2 présentée dernièrement par la Commission européenne et intitulée « *Directive of the European parliament and of the council on the deployment of alternative fuels infrastructure* » recommande que ce standard soit du « type 2 », standard promu par les industriels allemands groupés autour de Mennekes, et non pas du « type 3 » qui a été adopté en France, et dont l'industriel français Schneider a été le principal promoteur. Il ressort pourtant des études comparatives que le modèle de « type 3 » est plus sûr que le modèle de « type 2 », car il a intégré dès l'origine de sa conception des paramètres de sécurité accrus. De plus, il semblerait que le nombre de bornes installées de « type 3 » soit bien plus important à ce jour que le nombre de borne de « type 2 ». Il apparaît donc indispensable que le Gouvernement français défende fortement le « type 3 » auprès des instances européennes. Aussi, il souhaiterait connaître les actions que le Gouvernement français entend engager à brève échéance pour défendre l'adoption du modèle de « type 3 ».

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18527

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Redressement productif

Ministère attributaire : Économie, industrie et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1771

Question retirée le : 5 avril 2016 (Fin de mandat)